

Toutes les organisations syndicales représentatives du SDIS  
**SA SDIS 95, Cadres Autonomes, la CGT et l'UFICT**



## **ALERTE GÉNÉRALE**

Le 18 octobre 2011 à 9 h 15, lors de la commission logement, le directeur a présenté une idée, avant son inscription à l'ordre du jour du comité technique paritaire.

**Placer en position non logé  
les sapeurs-pompiers professionnels qui n'assurent plus de gardes opérationnelles  
et  
qui ont atteint l'âge minimum de départ en retraite : 55 ans.**

### **Comment c'est arrivé ?**

Rapidement (pas l'idée, la présentation)

Le directeur a salué l'assistance, s'est assis et nous a présenté sa proposition.

### **Droit de réponse ?**

Non, pas le temps.

Le directeur nous a annoncé qu'il devait impérativement se rendre à ses rendez-vous, et nous a quitté aussi rapidement qu'il était entré.

### **Et l'avenir ?**

Une réunion doit se tenir rapidement entre la direction et les partenaires sociaux.

**Ne soyez pas rassurés, mais juste assurés que l'ensemble des organisations syndicales se sont mobilisées pour former un bloc qui protégera l'ensemble des femmes et des hommes qui portent une tenue bleue marine bardée de rouge, et ce quelque soit leur grade et leur âge...**

**Attentifs aux préoccupations de l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, c'est avec fermeté que nous traiterons ce dossier sensible.**

Les secrétaires généraux,

SA SDIS 95

Cadres Autonomes

CGT

UFICT